



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE 15 DEC. 2022
N°2022- 203

Conseil municipal **REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **SEANCE DU 7 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi, sept décembre à vingt heures trente-trois minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi premier décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Débat d'orientations budgétaires 2023 - Rapport sur les orientations budgétaires, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, la structuration des effectifs, les engagements pluriannuels envisagés et la structure et la gestion de la dette - Budget principal ville

Rapporteuse : S. AMAR

Direction : Direction des assemblées, affaires générales et juridiques

Service : Service travaux des assemblées

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **Adjoint(e)s au Maire**,

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. RIBEIRO **Conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme BENOLIEL, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, , M. FORHAN, Mme CIPRIANO **Conseiller(e)s Municipales / Municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), M. CHATAUD (donne procuration à Mme THIROUX), M. LHOSTE (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme PARLOUAR (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BERTRAND), Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à M. BOULAY), Mme DONATIEN (donne procuration à M. AKKOUCHE), M. SLIMOVICI (donne procuration à Mme DUVERGER), Mme NGANDE (donne procuration à M. NGANDE), M. SOLARO, M. PESSOA GRIJO (donne procuration à M. PICOT), M. SUDRE (donne procuration à M. FAUTRE)

Secrétaire de séance : Mme BENAHMED

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 37

Nombre de procurations : 11

Nombre de votant(e)s : 48

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Direction des finances
Séance du Conseil municipal du 7 décembre 2022

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2312-1 qui dispose que dans les communes de 10 000 habitants et plus, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, la structure des effectifs, l'évolution des dépenses et des effectifs donne lieu à un débat dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget et dans les conditions fixées par le règlement intérieur ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission, Finances, affaires générales, marchés et achats publics, Personnel communal, formation du personnel, handicap, nouvelles technologies émis lors de sa séance du 30 novembre 2022 ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et amélioration de l'habitat, Développement économique, Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme émis lors de sa séance du 30 novembre 2022 ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics, Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public, Déplacements, Sécurité, ASVP émis lors de sa séance du 28 novembre 2022 ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission : Solidarité, Action sociale, Prévention, Santé, Politique en direction des seniors, condition animale émis lors de sa séance du 28 novembre 2022 ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux, droits des femmes émis lors de sa séance du 29 novembre 2022 ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de jumelage, Initiatives festives, Vie associative, émis lors de sa séance du 28 novembre 2022 ;

Considérant ce qui suit :

En application de l'article L.2312-1 précité, il a été présenté le rapport sur les orientations budgétaires, sur la stratégie financière et sur le pilotage pluriannuel de l'endettement du budget principal de la ville relatif à l'exercice 2023. A l'issue de cette présentation du rapport, un débat a eu lieu lors du Conseil municipal de ce jour.

après en avoir délibéré, à la majorité,

47 votes pour, dont 11 procurations (M. LATRONCHE, M. CHATAUD, M. LHOSTE, Mme PARLOUAR, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. SLIMOVICI, Mme NGANDE, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE)
1 vote contre, M. MAILLER

ARTICLE 1 : PREND ACTE de l'existence du rapport sur les orientations budgétaires, la stratégie financière et le pilotage pluriannuel de l'endettement de la Commune présentés par Monsieur le Maire, pour l'exercice 2023.

ARTICLE 2 : PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires, la stratégie financière et le pilotage pluriannuel de l'endettement de la Commune présentés par Monsieur le Maire, pour l'exercice 2023, lors du Conseil municipal de ce jour.


Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Mame
Conseiller Régional d'Ile-de-France

POUR EXTRAIT CONFORME